

Commission Départementale des Sites

Séance du 27 Décembre 1974

Commune : FONTAINEBLEAU  
Objet : Eclairage du carrefour de la Croix du Grand Veneur  
Rapporteur : M. de BERGEVIN

La Direction Départementale de l'Equipement présente un projet d'éclairage au carrefour de la Croix du Grand Veneur sur la nationale 7 en forêt de FONTAINEBLEAU entraînant la construction de trois types d'ouvrages :

- des tranchées d'alimentation souterraine
- un poste de transformation situé non loin de la maison forestière
- des candélabres d'éclairage.

Bien qu'il regrette l'installation de candélabres, le rapporteur ne s'oppose pas à l'aménagement de cet éclairage. Il souhaite, cependant, que soient précisés l'emplacement et la forme exacte du transformateur dont il est seulement dit qu'il prendra l'allure d'une petite bâtisse d'aspect traditionnel ressemblant par son architecture à une dépendance de la maison forestière.

Le représentant de M. le Directeur Départemental de l'Equipement explique que la circulation sur ce carrefour est dangereuse notamment à cause des ensembles routiers.

Monsieur SERAMY et M. HAY, encore que ce dernier regrette que les candélabres soient peu esthétiques, confirment la nécessité d'accroître la sécurité de ce croisement.

Quant au transformateur, le représentant de M. le Directeur Départemental de l'Equipement indique qu'il se trouvera dans un bâtiment s'intégrant dans le site.

Messieurs HAY et de BERGEVIN préféreraient que son implantation définitive soit prévue à proximité de la maison forestière.

Les membres de la commission sont unanimes à considérer que cette proposition semble effectivement de nature à améliorer le projet à l'égard duquel ils formulent un avis favorable.

L'Administration supérieure sera saisie d'un dossier complet ainsi qu'il est dit ci-dessus, par les soins de la Conservation Régionale des Bâtiments de France.

POUR AMPLIATION  
Le Chef du Service de l'Action  
Economique et Sociale

LE PRESIDENT,  
Signé : Michel MOSSER.

R. HARDY.